

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----

Décret n° 2008 - 63 du 31 mars 2008  
abrogeant le décret n° 2004-466 du 29 octobre 2004 portant  
réglementation de l'accès unique aux réseaux internationaux des  
télécommunications et des services du domaine de l'exclusivité.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°14-97 du 26 mai 1997 portant réglementation du secteur des  
télécommunications ;

Vu le décret n°99-187 du 29 octobre 1999 portant réglementation de  
l'interconnexion des réseaux des télécommunications ;

Vu le décret n° 2003-110 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre  
des postes et télécommunications, chargé des nouvelles technologies de la  
communication ;

Vu le décret n° 2003-170 du 08 août 2003 portant attributions et organisation  
du ministère des postes et télécommunications ;

Vu le décret n°2003-169 du 08 août 2003 portant attributions et organisation  
de la direction générale de l'administration centrale des postes et  
télécommunications ;

Vu le décret n°2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres  
du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-4 du 11 janvier 2008 portant organisation des intérimis des  
membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : Est abrogé le décret n°2004-466 du 29 octobre 2004 portant réglementation de l'accès unique aux réseaux internationaux des télécommunications et des services du domaine de l'exclusivité.

Article 2 : Le ministre chargé des télécommunications et le ministre chargé des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

2008 - 63

Fait à Brazzaville, le 31 mars 2008



Denis SASSOU N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des postes et télécommunications,  
chargé des nouvelles technologies de la  
communication,



Thierry MOUNGALA.-

Pour le ministre de l'économie, des  
finances et du budget en mission,

Le ministre, d'Etat, garde des sceaux,  
ministre de la justice et des droits humains,



Aimé Emmanuel YOKA.-